

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 06665
Numéro SIREN : 882 089 667
Nom ou dénomination : AUDITEUR.FR

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2023 sous le numéro de dépôt 2182

AUDITEUR.FR
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 rue du Louvre,
75001 PARIS
882 089 667 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 décembre,
A 9 heures,

Les associés de la société AUDITEUR.FR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, 15 rue du Louvre 75001 PARIS, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Madame Véronique COMELLI - DE ROSA, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Christine BUSSON, non associée est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

Résolution à titre extraordinaire

- Lecture du rapport du Président,
- Autorisation d'une cession d'actions et agrément d'une nouvelle associée,

Résolutions à titre ordinaire

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,

Résolutions à titre ordinaire extraordinaire

- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution à titre extraordinaire

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'intention de Madame Véronique COMELLI - DE ROSA de céder 1 999 actions au profit de Madame BUSSON Christine, déclare autoriser cette cession et agréer expressément Madame Christine BUSSON en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Résolution à titre ordinaire

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Véronique COMELLI - DE ROSA de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Christine BUSSON

Née à VANNES (56) le 23 novembre 1960

De nationalité française

Demeurant 12 allée de Kerjaffré - Bihan, 56610 ARRADON

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Madame Christine BUSSON déclare qu'elle accepte les fonctions de Président et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire lesdites fonctions au sein de la Société.

Résolution à titre ordinaire et extraordinaire

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Christine BUSSON

Signature + « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

bon pour acceptation
des fonctions de Présidente



Véronique COMELLI – DE ROSA



AUDITEUR.FR
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 rue du Louvre, 75001 PARIS
882 089 667 RCS PARIS

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2022**

Résolution à titre extraordinaire

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'intention de Madame Véronique COMELLI - DE ROSA de céder 1 999 actions au profit de Madame BUSSON Christine, déclare autoriser cette cession et agréer expressément Madame Christine BUSSON en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Résolution à titre ordinaire

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Véronique COMELLI - DE ROSA de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Christine BUSSON
Née à VANNES (56) le 23 novembre 1960
De nationalité française
Demeurant 12 allée de Kerjaffré-Bihan, 56610 ARRADON

Résolution à titre ordinaire et extraordinaire

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

